

Le transport ferroviaire : Moteur de la relance économique du Québec

Soumission de l'Association de chemins de fer du Canada
12 février 2021

**Des gens. Des biens.
Au Canada, le train va loin.**



Association des chemins
de fer du Canada



L'Association des chemins de fer du Canada (ACFC) fait les 7 recommandations suivantes au gouvernement :

1. Maintien et bonification du financement pour l'efficacité et la durabilité du transport ferroviaire.
2. Consolidation de la chaîne d'approvisionnement par l'assouplissement de la politique fiscale québécoise.
3. Stimulation de la relève et l'employabilité par la création d'un programme de formation des cheminots reconnu par le ministère de l'Éducation.
4. Soutien au secteur ferroviaire des chemins de fer touristiques.
5. Financement des immobilisations pour faire du transport en commun le cœur d'une économie à faible empreinte carbone et d'une vie urbaine plus durable.
6. Soutien au projet de Train à Grande Fréquence (TGF) de VIA Rail pour encourager une reprise économique interprovinciale plus durable.
7. Concertation de l'aménagement du territoire en matière de sécurité et d'environnement pour la gestion des risques associés à l'accès aux chemins de fer.

MÉMOIRE – CONSULTATIONS PRÉBUDGÉTAIRES 2021

Introduction

Malgré les obstacles liés à la crise économique et sanitaire actuelle en lien avec la COVID-19, les Québécois et les entreprises d'ici peuvent continuer de compter sur le transport ferroviaire. Assurant le transport sécuritaire de marchandises et de personnes, l'industrie ferroviaire est fière d'agir en tant que pilier de l'économie québécoise. Quelques données clés sur le transport ferroviaire au Québec et au Canada :

- L'industrie transporte au Canada l'équivalent de 320 milliards de dollars de produits d'ici et assure le transport d'environ 50 % des exportations.
- Depuis 1990, les chemins de fer de marchandises ont réduit leurs émissions de GES de plus de 40 %, tout en augmentant leur charge de travail de 95 %.
- Le transport ferroviaire est rendu possible grâce au travail de plus de 36 000 cheminots partout au Canada, dont près de 7 600 au Québec.

Fière d'être partie prenante de la vitalité économique des entreprises québécoises, l'Association des chemins de fer du Canada (ACFC) et ses compagnies membres s'engagent à innover et à maintenir des pratiques exemplaires en matière de sécurité, d'innovation, de gestion environnementale et de croissance économique.

L'ACFC est heureuse de vous présenter ses recommandations dans le cadre des consultations prébudgétaires du ministre des Finances du Québec.

Les sept recommandations détaillées dans ce document viennent soutenir notre vision pour 2021 : **faire du transport ferroviaire le moteur de la relance économique du Québec.**

1. *Maintien et bonification du financement pour l'efficacité et la durabilité du transport ferroviaire*
2. *Consolidation de la chaîne d'approvisionnement par l'assouplissement de la politique fiscale québécoise.*
3. *Stimulation de la relève et l'employabilité par la création d'un programme de formation des cheminots reconnu par le ministère de l'Éducation.*
4. *Soutien au secteur ferroviaire des chemins de fer touristiques.*
5. *Financement des immobilisations pour faire du transport en commun le cœur d'une économie à faible empreinte carbone et d'une vie urbaine plus durable.*
6. *Soutien au projet de Train à Grande Fréquence (TGF) de VIA Rail pour encourager une reprise économique interprovinciale plus durable.*
7. *Concertation de l'aménagement du territoire en matière de sécurité et d'environnement pour la gestion des risques associés à l'accès aux chemins de fer.*

Recommandations détaillées

Recommandation 1 : Maintien et bonification du financement pour l'efficacité et la durabilité du transport ferroviaire

Depuis plusieurs années, nos membres sont actifs dans la modernisation et l'amélioration des infrastructures. Ce sont près de 687 millions de dollars qui ont été investis par nos membres au Québec en 2019, notamment pour accroître l'efficacité et la compétitivité du transport ferroviaire, et plus de 33 milliards de dollars au Canada depuis 1999.

Stimulés par divers programmes gouvernementaux en matière de réduction des GES et d'intégration intermodale, ces investissements sont d'ailleurs faits dans une perspective d'offrir des solutions logistiques intéressantes pour les entreprises d'ici qui souhaitent s'ouvrir sur les marchés mondiaux.

L'ACFC recommande de maintenir et d'assurer le financement des programmes clés pour stimuler la relance économique et durable :

1. Programme visant la réduction ou l'évitement des émissions de gaz à effet de serre par le développement du transport intermodal (PREGTI)
2. Programme d'aide gouvernementale à l'amélioration de l'efficacité du transport maritime, aérien et ferroviaire (PETMAF), notamment, le volet sur la réduction des émissions de GES
3. Programme de soutien aux infrastructures de transport ferroviaire et à l'intégration modale (PSITFIM), notamment pour rendre éligibles les chemins de fer d'intérêt local (*shortlines*) sous juridiction fédérale
4. Programme d'aide aux passages à niveau municipaux (PAPNM), tout en permettant de faciliter le financement des travaux visant l'amélioration de la sécurité aux passages à niveau sur les chemins de fer de compétence fédérale.

Recommandation 2 : Appui à la chaîne d'approvisionnement par l'assouplissement de la politique fiscale québécoise

La relance économique du Québec offre une opportunité sans précédent d'encourager les investissements pour consolider la chaîne d'approvisionnement et les infrastructures ferroviaires.

En ce sens, l'adoption d'un cadre fiscal concurrentiel¹ serait bénéfique pour positionner les entreprises québécoises par rapport aux autres entreprises nord-américaines, notamment dans le contexte où les récentes réformes fiscales aux États-Unis mettent en péril l'attractivité des chemins de fer canadiens et québécois. Ainsi, en raison des coûts après impôts moins élevés aux États-Unis, les chemins de fer et leurs clients investissant dans leur propre infrastructure ferroviaire sont considérablement désavantagés.

L'amélioration de la politique fiscale et de la compétitivité des chemins de fer de marchandises aiderait non seulement à répondre aux besoins de l'économie et à créer des emplois, mais assurerait aussi le déploiement d'un cadre financier approprié pour transporter plus de marchandises et de voyageurs par train, et ce, de manière durable.

L'ACFC propose d'apporter des modifications à la politique fiscale québécoise afin d'encourager les investissements dans l'infrastructure ferroviaire pour assurer que le secteur puisse maintenir une chaîne d'approvisionnement solide et compétitive, ainsi qu'une croissance future.

¹ Comme, par exemple, une déduction pour amortissement accéléré ou l'admissibilité du secteur ferroviaire à certains crédits d'impôt.

Recommandation 3 : Stimulation de la relève et l'employabilité par la création d'un programme de formation des cheminots reconnu par le ministère de l'Éducation

Soucieuse de mettre au cœur de ses priorités la vitalité des régions du Québec et stimuler l'essor de la relève de son secteur d'activités, l'ACFC estime que le métier de cheminot constitue un métier d'avenir pour les jeunes de partout au Québec. Comme l'offre de formation est actuellement limitée, voire partielle, au Québec, la création d'un cursus complet de formation permettrait aux nouveaux cheminots du Québec d'accéder rapidement au marché de l'emploi, et ce, avec un excellent salaire, qui avoisine en moyenne les 103 000\$ par an.

Ainsi, l'ACFC croit que la création d'un programme d'enseignement reconnu permettrait d'asseoir l'importance de ce travail pour la vitalité du transport interrégional, d'assurer la formation régionale et de favoriser la rétention d'emplois de qualité aux quatre coins du Québec.

De plus, la collaboration avec le ministère de l'Éducation et les centres de formation pour le recrutement, le financement et la promotion des emplois du ferroviaire nous apparaît incontournable pour faire de cette initiative un succès.

L'ACFC recommande de créer un programme d'enseignement complet de cheminot reconnu par le Ministère de l'Éducation du Québec, ainsi que de créer une campagne de promotion des emplois du secteur du transport ferroviaire en collaboration avec ses partenaires de l'industrie.

Recommandation 4 : Soutien au secteur des chemins de fer touristiques

Alors que le Québec met davantage l'accent sur la stimulation du commerce et des industries locales, les chemins de fer touristiques constituent un élément essentiel de la mobilité interrégionale. Les chemins de fer touristiques sont un élément essentiel de la dynamique de l'industrie touristique du Canada, qui représente une empreinte économique annuelle de 100 milliards de dollars.

Chaque année, les chemins de fer touristiques membres de l'ACFC réalisent plus de 300 000 voyages et soutiennent quelque 1 000 emplois saisonniers bien rémunérés dans des communautés rurales et éloignées partout au Canada. Les dépenses en immobilisations annuelles de nos membres représentent environ 60 millions de dollars, et nos membres paient environ 15 millions de dollars en impôts au gouvernement chaque année.

Le déplacement des touristes par train stimule les économies locales et régionales en créant une demande pour des entreprises locales comme les hôtels, les restaurants, les commerces de détail et les agences d'excursions.

Devant la réduction de l'achalandage lié aux mesures pour lutter contre la pandémie de la COVID-19, les exploitants se voient contraints de réduire considérablement leurs services, de suspendre certaines dépenses en immobilisations, de mettre des employés à pied et, dans certains cas, de cesser complètement leurs activités pour la saison.

L'ACFC recommande de prendre des mesures supplémentaires pour veiller à ce que les exploitants ferroviaires touristiques aient un accès immédiat aux capitaux et de créer un groupe de travail pour élaborer un plan de relance à long terme pour le secteur touristique québécois.

Recommandation 5 : Financement des immobilisations pour faire du transport en commun le cœur d'une économie à faible empreinte carbone et d'une vie urbaine plus durable

Les projets d'infrastructures de transport en commun sont au cœur de la relance économique du Québec, comme en témoigne l'émergence récente de nombreux projets, notamment dans le grand Montréal, la région de Québec et la région d'Ottawa-Gatineau². Le contexte est particulièrement propice, dans la mesure où le gouvernement du Canada s'est récemment engagé à financer à hauteur de 14.9 milliards de dollars des projets de transport en commun partout au Canada, et ce, au cours des huit prochaines années³.

Cette orientation gouvernementale arrive à point, alors que les sociétés de transport en commun ont dû faire preuve de résilience pour faire face à une forte baisse d'achalandage et plusieurs mises à pied. Encore aujourd'hui, les exploitants de trains de banlieue et les municipalités font face à des difficultés financières considérables, rendant nécessaire un soutien gouvernemental additionnel pour effectuer leurs dépenses de fonctionnement et d'immobilisations dans le but d'augmenter leur efficacité et maintenir leurs services.

L'ACFC recommande d'augmenter le financement des immobilisations pour aider à restaurer les emplois, à connecter les gens et à garder le transport en commun au cœur d'une économie à faible empreinte carbone et d'une vie urbaine plus durable.

Recommandation 6 : Soutien au projet de Train à Grande Fréquence (TGF) de VIA Rail pour encourager une reprise économique interprovinciale plus durable

L'ACFC encourage le gouvernement du Québec à appuyer la réalisation du projet de Train à Grande Fréquence (TGF) de VIA Rail. Ce projet représente une infrastructure clé qui contribuera à une reprise économique plus durable au Canada, particulièrement dans une dynamique commerciale et d'affaires interprovinciales.

Le TGF est un projet à haute valeur ajoutée qui stimulera la croissance économique tout en réduisant les émissions de GES de VIA Rail de plus de 10 mégatonnes sur une période de 30 ans, ce qui équivaut à retirer plus de 2 millions de voitures des routes pendant une année. En offrant ce nouveau service sur son réseau, VIA Rail consolidera les possibilités de mobilité interrégionale en augmentant la fréquence des trains, en réduisant la durée des déplacements et en offrant un service plus fiable.

L'ACFC recommande le soutien du projet de train à haute fréquence (HFR) de VIA Rail, car il représente une initiative d'infrastructure clé qui contribuera à une reprise économique plus durable pour le Québec et le Canada.

² Nous pensons notamment au Réseau Express Métropolitain (Montréal), le projet de Réseau structurant de transport en commun (Québec) et le projet de Bouche ferroviaire (Ottawa-Gatineau).

³ Bureau du premier ministre du Canada, 10 février 2021 : <https://pm.gc.ca/fr/nouvelles/communiqués/2021/02/10/nouveaux-investissements-transport-commun-batir-des-communautes>

Recommandation 7 : Concertation de l'aménagement du territoire en matière de sécurité et d'environnement pour la gestion des risques associés à l'accès aux chemins de fer.

Alors que le développement résidentiel se poursuit dans bon nombre de municipalités québécoises, la proximité des citoyens avec les infrastructures ferroviaires est un enjeu de plus en plus important pour les municipalités. Rappelons que l'ACFC a élaboré en collaboration avec la Fédération canadienne des municipalités, des [lignes directrices en matière de développement urbain à proximité des corridors ferroviaires](#), favorisant la planification appropriée des développements et les communications entre les collectivités et les entreprises ferroviaires.

Toutefois, force est de constater que peu d'entre elles ont adopté des schémas d'aménagement du territoire concertés visant la sécurité et la saine gestion des corridors ferroviaires sur leur territoire, notamment en ce qui concerne l'accès aux rails et les passages à niveau.

En ce sens, les mécanismes législatifs adoptés par l'Ontario sont particulièrement intéressants pour atteindre cet objectif. La [Loi sur l'aménagement du territoire](#) et les règlements connexes concernent notamment la notification systématique aux chemins de fer des changements d'utilisation des sols adjacents aux lignes de chemin de fer.⁴

Les [Directives en matière d'aménagement facilitant le transport des marchandises de l'Ontario](#) permettent également aux municipalités de comprendre les besoins précis des transporteurs afin de mieux planifier leur passage sur leur territoire, et ce, en optimisant l'aménagement du territoire disponible et la gestion des réseaux municipaux de transport, le tout dans une optique de stabilité financière et de compétitivité.

Ce faisant, l'ACFC est d'avis que le gouvernement du Québec devrait s'inspirer du cadre légal de l'Ontario en matière d'aménagement du territoire afin d'atténuer les enjeux de proximité et de garantir la sécurité des citoyens, tout en assurant une uniformité des pratiques sur l'ensemble du territoire.

L'ACFC souhaite que le gouvernement favorise des schémas d'aménagement et de développement du territoire concertés, sécuritaires et respectueux de l'environnement et des pratiques concertées relativement à la gestion des risques aux passages à niveau et aux intrusions.

Conclusion

L'Association des chemins de fer du Canada est convaincue que la réalisation des sept recommandations présentées dans ce mémoire constitue une voie d'avenir pour le Québec et contribuera à stimuler la relance économique de plusieurs industries, et ce, partout au Québec.

Pour toute question, nous vous invitons à contacter Caroline Healey, vice-présidente exécutive et avocate générale de l'ACFC, au chealey@railcan.ca.

⁴ Le règlement 545/06 exige la notification par la municipalité à une compagnie de chemin de fer d'une modification du zonage (pour un terrain à moins de 300 mètres). Le règlement 544/06 exige la notification par la municipalité à une compagnie de chemin de fer pour toute demande d'approbation d'un plan de lotissement (pour un terrain à moins de 300 mètres).